

**LABRECQUE**



**RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**NO 300-07**

***Insérer une copie du Certificat de conformité attestant l'entrée en vigueur, notamment pour référence aux dates.***

## RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 300-07

MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE  
RÈGLEMENT N° 300-07

Objet :

Le règlement de zonage permet de diviser le territoire de la municipalité en zones aux fins d'y contrôler les usages, les constructions, les travaux, les ouvrages autorisés ainsi que l'aménagement des terrains.

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions du règlement de zonage sont adoptées conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est révisé est en vigueur depuis le 4 juillet 2001;

**CONSIDÉRANT** les délais impartis par la Loi pour modifier la réglementation municipale conformément au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'au Document complémentaire;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par :

Appuyé(e) par :

**ET RÉSOLU**

D'adopter le règlement portant le numéro 300-07, lequel décrète et statue ce qui suit.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>Dispositions interprétatives, déclaratoires et administratives</b>	
1.1	Préambule	1/1
1.2	Généralité	1/1
1.3	Territoire et personnes assujettis au règlement de zonage	1/1
1.4	Plans faisant partie intégrante des règlements d'urbanisme	1/2
1.5	Préséance des règlements d'urbanisme	1/2
1.6	Application des règlements d'urbanisme	1/3
1.7	Système international de mesure (si)	1/3
1.8	Contradiction des documents	1/3
1.9	Territoire assujetti pour les raccordements des eaux d'égout	1/3
1.10	Comité consultatif d'urbanisme	1/4
1.11	Attributions du comité consultatif d'urbanisme	1/4
1.12	Attributions de l'inspecteur en bâtiments et ses adjoints	1/4
1.13	Renseignements d'urbanisme	1/5
1.14	Inspections	1/5
<b>2.</b>	<b>Dispositions applicables à la classification des usages et à certains usages spécifiques</b>	
2.1	Description générale des classes et sous-classes d'usage	2/1
2.2	Description détaillée des classes et sous-classes d'usage	2/1
2.3	Usage de véhicules de camping	2/14
2.4	Usage de chambres dans les édifices	2/16
2.5	Usage de chambres à des fins touristiques (Gîte touristique)	2/16
2.6	Usage à des fins de foyers de groupes, pavillons ou familles d'accueil	2/16
2.7	Usage de halte garderie	2/17
2.8	Usage d'ensemble de villégiature	2/17
2.9	Usage de kiosques commerciaux regroupés dans un marché public	2/18
2.10	Usages prohibés	2/20
2.11	Usage temporaire d'installation de chantier	2/21
2.12	Logement intergénérationnel	2/22
<b>3.</b>	<b>Dispositions applicables à l'ensemble du territoire</b>	
3.1	Occupation des terrains conformes aux règlements d'urbanisme	3/1
3.2	Implantation générale des bâtiments	3/1
3.3	Implantation par rapport à l'emprise de rue	3/1
3.4	Occupation dans la cour avant	3/2
3.5	Occupation dans les cours latérales	3/3
3.6	Occupation dans la cour arrière	3/3
3.7	Occupation dans la cour riveraine	3/4
3.8	Plantation et élagage d'arbres	3/5
3.9	Aménagements paysagers	3/6
3.10	Aménagement des terrains vacants	3/6
3.11	Aménagement des terrains construits	3/6
3.12	Propreté et entretien de tous les terrains	3/7
3.13	Murs de soutènements et talus	3/7
3.14	Antennes de radio et de télévision	3/7
3.15	Construction d'auvents	3/8
3.16	Réceptacles à déchets	3/8
3.17	Réservoirs d'huile et de propane	3/9
3.18	Agrandissement des bâtiments existants	3/10
3.19	Remisage extérieur du bois de chauffage	3/10
3.20	Élevage d'animaux de ferme ou d'animaux domestiques	3/10
3.21	Formes et matériaux prohibés	3/11
3.22	Conteneurs à des fins d'entreposage	3/11
<b>4.</b>	<b>Dispositions concernant le stationnement</b>	
4.1	Dispositions générales	4/1
4.2	Exigences d'espaces de stationnement	4/1
4.3	Cas particuliers d'exigences de stationnement	4/5
4.4	Localisation et aménagement des stationnements	4/5
4.5	Stationnements pour véhicules lourds et de camping	4/7
<b>5.</b>	<b>Dispositions concernant les clôtures et haies</b>	
5.1	Dispositions générales	5/1
5.2	Construction de clôtures dans toutes les zones	5/1
5.3	Construction de clôtures sur les terrains riverains ou transversaux	5/3
5.4	Construction de clôtures sur les terrains commerciaux, industriels, institutionnels et récréotouristiques	5/4
5.5	Construction de clôtures dans le parc industriel municipal	5/5
5.6	Construction de clôtures pour usages agricoles	5/5
5.7	Construction de clôtures obligatoires	5/6
5.8	Autres clôtures obligatoires	5/6
5.9	Clôtures destinées à un usage de piscines creusées et hors-terre	5/6

5.10	Plantation de haies	5/8
5.11	Utilisation du fil de fer barbelé	5/8
<b>6.</b>	<b>Dispositions applicables aux enseignes et aux affichages</b>	
6.1	Dispositions générales	6/1
6.2	Enseignes non régies par le présent règlement	6/1
6.3	Enseignes prohibées dans la municipalité	6/1
6.4	Enseignes autorisées pour les zones et usages résidentiels	6/2
6.5	Enseignes autorisées pour certains usages situés dans le périmètre urbain	6/3
6.6	Enseignes autorisées pour certains usages situés à l'extérieur du périmètre urbain	6/4
6.7	Panneaux-réclames et enseignes électroniques	6/5
6.8	Aire d'une enseigne	6/5
6.9	Propreté et entretien d'une enseigne	6/5
6.10	Dispositions concernant les enseignes mobiles	6/6
<b>7.</b>	<b>Dispositions applicables aux bâtiments accessoires et garages privés</b>	
7.1	Dispositions générales	7/1
7.2	Garages privés faisant corps avec le bâtiment principal	7/2
7.3	Garages privés ou remises érigés en cours latérales	7/3
7.4	Garages privés ou remises érigés en cours arrière	7/4
7.5	Garages privés et remises érigés sur un ensemble de terrains formant une même propriété	7/5
7.6	Garages privés ou remises érigés sur des terrains riverains, terrains de coin, terrains transversaux	7/5
7.7	Construction d'abris d'autos	7/6
7.8	Maison d'enfants	7/7
7.9	Gloriette	7/7
7.10	Serre privée	7/7
7.11	Construction de bâtiments temporaires	7/8
7.12	Bâtiment de piscine	7/9
7.13	Couvertures de piscines	7/9
7.14	Recouvrement intégré de piscines ou de spas	7/9
<b>8.</b>	<b>Dispositions applicables aux piscines</b>	
8.1	Dispositions générales	8/1
8.2	Localisation	8/1
8.3	Clôture et accès	8/1
8.4	Filtration et recirculation de l'eau	8/1
8.5	Vidange	8/1
8.6	Articles de sécurité	8/1
8.7	Filtreur et thermopompe	8/2
8.8	Électricité	8/2
<b>9.</b>	<b>Dispositions applicables à certaines zones et secteurs</b>	
9.1	Dispositions relatives à la protection des lacs et cours d'eau	9/1
9.2	Dispositions relatives aux zones à risques de mouvement de sol	9/4
9.3	Excavation de sol en bordure de cours d'eau et dans les zones TA, TB, TE, RV	9/11
9.4	Abattage d'arbres dans les zones TA, TB, TE, RV	9/11
9.5	Construction dans l'emprise de lignes de transport énergétiques	9/12
9.6	Dispositions applicables aux plans d'aménagement d'ensemble dans les zones TA, TB, RV	9/12
9.7	Zones tampons dans la zone d'industrie locale	9/12
9.8	Dispositions applicables au contrôle du déboisement	9/12
9.9	Dispositions applicables à la zone agricole	9/15
9.10	Dispositions ayant trait à la protection des territoires d'intérêt	9/33
9.11	Dispositions applicables à l'implantation d'éoliennes	9/33
9.12	Dispositions particulières reliées à la projection de l'aquifère	9/38
9.13	Dispositions particulières concernant l'utilisation de l'hexazinone sur l'ensemble du territoire de la municipalité en dehors de l'aire de protection de l'aquifère	9/41
<b>10.</b>	<b>Dispositions applicables à chacune des zones et secteurs</b>	
10.1	Dispositions interprétatives	10/1
10.2	Dispositions générales applicables aux usages résidentiels	10/1
10.3	Dispositions générales applicables aux usages commerciaux et de services	10/5
10.4	Dispositions générales applicables aux usages industriels	10/8
10.5	Dispositions générales applicables aux usages de récréation, parcs et espaces verts PV	10/10
10.6	Dispositions générales applicables aux usages d'équipements publics et institutionnels	10/11
10.7	Dispositions générales applicables aux usages récréotouristiques	10/12
10.8	Dispositions générales applicables aux usages agricoles et forestiers	10/13
10.9	Dispositions générales applicables aux usages d'infrastructures publiques	10/13
<b>11.</b>	<b>Dispositions transitoires et finales</b>	
11.1	Dispositions particulières applicables aux usages dérogatoires	11/1
11.2	Dispositions particulières applicables aux constructions dérogatoires	11/3
11.3	Signification d'avis et poursuites légales	11/4
11.4	Pénalités	11/5

## **Liste des annexes**

<b>Annexe 1</b>	<b>Terminologie des règlements d'urbanisme</b>
<b>Annexe 2</b>	<b>Expertise Géotechnique : Secteur de mouvement de sol</b>
<b>Annexe 3</b>	<b>Territoires d'intérêts</b>
<b>Annexe 4</b>	<b>Croquis des cours et des lignes pour les terrains</b>
<b>Annexe 5</b>	<b>Calcul des distances séparatrices en zones agricoles</b>
<b>Annexe 6</b>	<b>Aire d'alimentation et aires de protection de la prise d'eau municipale</b>
<b>Annexe 7</b>	<b>Carte relative aux éoliennes</b>